



58<sup>es</sup> Journées d'Etudes  
et de Formation

6 - 8 juin 2018 Lyon



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES 58EMES JOURNEES D'ETUDES ET DE FORMATION DES INGENIEURS HOSPITALIERS DE FRANCE

– PARTICIPANTS –

MISES A JOUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

### ASS INGENIEURS HOSPITALIERS DE FRANCE :

Société LES INGÉNIEURS HOSPITALIERS DE FRANCE, Association loi 1901 à but non lucratif  
Dont le siège social est sis Ingénieurs Hospitaliers de France Centre Hospitalier Ste Anne 1, rue Cabanis 75  
674 Paris cedex 14

N° Id. T.V.A .....

Représentant légal Monsieur Jacques Roos, Président de l'association

Téléphone : + 01 45 81 09 80

Télécopie / Fax 01 45 81 09 80

E-mail : [secretariat@ihf.fr](mailto:secretariat@ihf.fr)

### 1. CHAMP D'APPLICATION

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») à un congrès/salon organisé par l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France (ci-après l' « Evènement »).
- 1.2. **ASS Ingénieurs Hospitaliers De France** est l'organisateur de l'Evènement et le cocontractant du participant. Les inscriptions s'effectuent toutefois auprès du mandataire désigné par l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France, la société EUROPA ORGANISATION (ci-après « EUROPA ») qui a tout pouvoir pour engager l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France dans le cadre des présentes conditions générales de vente et encaisser le prix des inscriptions au nom et pour le compte de l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France
- 1.3. Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'Evènement à l'adresse suivante : <http://www.journees-ihf.com>.
- 1.4. Le fait de s'inscrire à un Evènement, en ligne ou en retournant le bulletin d'inscription dûment rempli, implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.
- 1.5. l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

### 2. INSCRIPTION - CONTRAT

- 2.1. L'inscription aux Evènements est ouverte par correspondance, en retournant le bulletin d'inscription dûment complété par e-mail à [journees-IHF@europa-organisation.com](mailto:journees-IHF@europa-organisation.com) ou en complétant le bulletin directement en ligne sur le Site de l'Evènement. <http://www.journees-ihf.com/>

2.2. Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, auprès d'EUROPA, comptant, sans escompte. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article 3 ci-après, ne sera pas prise en compte.

2.3. Une fois l'inscription reçue par EUROPA et le paiement effectué, EUROPA adressera au Participant, au nom et pour le compte de **L'ASS l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France**, un récapitulatif valant validation de sa commande et de son inscription à l'Événement choisi (la « Confirmation de commande »).

Si **L'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France** n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription du participant (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité), EUROPA en informera le Participant et lui remboursera le prix de l'inscription sous 7 jours ouvrés par virement sur son compte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par virement, ou par carte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par carte bancaire.

2.4. Le contrat est considéré comme définitivement conclu à l'envoi par EUROPA, de la Confirmation de commande sous réserve du bon encaissement du prix.

2.5. Le participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la Confirmation de commande, sans avoir à justifier d'un motif. Il ne sera plus possible d'exercer le droit de rétractation 14 jours calendaires avant le début de l'Évènement. Le Participant qui souhaite user de ce droit de rétractation doit le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, en renvoyant le formulaire type joint en fin des présentes conditions générales de vente à l'adresse suivante : Europa Organisation-Service Inscriptions-19 allées Jean Jaurès-BP 61508-31015 Toulouse cedex 06-France. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours.

### 3. TARIFS - REGLEMENT

3.1. Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de modifications par **L'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France**. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site internet au moment de l'inscription ou dans le dossier papier d'inscription reçu par le Participant).

Ils incluent l'ensemble des prestations décrites dans le bulletin d'inscription papier ou, en ligne sur le Site internet, pour le tarif correspondant.

3.2. Sous réserve de ce qui est dit à l'article 3.3 pour les inscriptions effectuées moins de 14 jours ouvrés avant l'Évènement, le règlement dû au moment de l'inscription peut s'effectuer :

- par chèque libellé à l'ordre de EUROPA GROUP et adressé à: EUROPA GROUP - Service Inscriptions, 19 allée Jean Jaurès BP 61508 – 31015 TOULOUSE cedex 06. Le participant doit indiquer au verso du chèque les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'évènement. Le chèque doit parvenir à EUROPA dans les 7 jours ouvrés de la réception par EUROPA de l'inscription et il appartient donc à l'expéditeur de prendre toutes les précautions pour respecter ce délai. A défaut de recevoir le chèque dans le délai, EUROPA se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription et de renvoyer à l'expéditeur le chèque reçu ;

- Par virement au compte bancaire suivant :

Code Banque 30056 – Code Guichet 00350 – N° compte 03502062435 – Clé RIB 38

IBAN FR76 30056003500350206243538

Swift Code (BIC) CCFRFRPP

Titulaire du compte : EUROPA GROUP – HSBC FR TOULOUSE – 64, rue de Metz – BP 624 – 31001 Toulouse Cedex 6

Le participant doit préciser dans l'intitulé du virement les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'événement.

Le virement doit parvenir sur le compte d'EUROPA dans les 7 jours ouvrés dès la réception par EUROPA de l'inscription. A défaut, EUROPA se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription et de rembourser au Participant le montant du virement.

- par carte de crédit en ligne sur le site internet

Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux CARTE BLEUE/VISA, MASTERCARD, et AMERICAN EXPRESS. EUROPA pourra être amenée à demander au participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur et du porteur de la carte bancaire.

Le système de paiement d'EUROPA a été confié à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS).

Un seul mode de paiement est autorisé par inscription.

- 3.3. Le règlement par chèque n'est possible que pour les inscriptions reçues par EUROPA au plus tard 14 jours calendaires avant la date de l'Evènement. Les inscriptions reçues par EUROPA moins de 14 jours avant la date du Evènement ne sont payables que par carte bancaire ou par virement. Le virement devant dans ce cas être effectué le jour de la commande.

- 3.4. Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus aux articles 2.5 et 5 des présentes.

#### **4. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT**

L'inscription à l'Evènement organisé par **l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France**, implique l'acceptation des conditions suivantes :

- 4.1. Chaque inscription est valable uniquement pour l'Evènement qui y est mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Evènement.
- 4.2. Le Participant se verra délivrer un badge d'accès lors de son arrivée sur le site de l'Evènement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée d'évènement. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Evènement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.
- 4.3. Le Participant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du site de l'Evènement. **l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France** se réserve le droit de refuser la participation à l'Evènement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

#### **5. MODIFICATIONS – ANNULATION**

Dans le cas où, le délai de rétractation susvisé étant expiré, le Participant souhaiterait annuler sa participation à l'Evènement, il devra en prévenir EUROPA au moins 7 jours ouvrés par télécopie, e-mail ou courrier.

##### **Conditions d'annulation:**

Toute annulation devra être notifiée par écrit au Service Inscriptions à : [journées-IHF@europa-organisation.com](mailto:journées-IHF@europa-organisation.com)

- Annulation jusqu'au 24 avril 2018 : des frais de 35€ TTC correspondants aux frais de dossiers seront facturés.
- Annulation à partir du 25 avril 2018 : la totalité du montant des droits d'inscription sera facturée post-congrès.

Pour les personnes qui ne se seront pas présentées au congrès, l'intégralité du montant des droits d'inscription sera facturée post-congrès.

Toute demande de changement de nom doit être faite par écrit à l'adresse mail suivante avant le 1er juin 2018: [journees-IHF@europa-organisation.com](mailto:journees-IHF@europa-organisation.com).

- 5.1. En cas de nécessité, et notamment en cas d'absence d'un intervenant, **l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France** se réserve le droit de modifier le programme de l'Evènement.
- 5.2. Si **l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France** se voit contrainte d'annuler l'Evènement, il s'engage à en prévenir les Participants dans les meilleurs délais. Les Participants se verront alors rembourser leurs frais d'inscription.
- 5.3. Ni la responsabilité de **l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France** ni la responsabilité d'EUROPA ne pourra être recherchée et aucun remboursement ne sera dû si l'Evènement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

## 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROIT A L'IMAGE

- 6.1. Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou remis lors du Evènement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « *toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite* ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « *les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* » et « *les analyses et courtes citations* », « *sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source* ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Evènement.
- 6.2. Le Participant est informé de ce que **l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France** ou EUROPA pourra être amenés à réaliser des prises de vues et/ou des films dans le cadre de l'Evènement. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise **l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France** / EUROPA à le photographier ou le filmer dans le cadre de l'Evènement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Evènement.
- 6.3. Les propos tenus par les intervenants lors des Evènements le sont sous leur seule responsabilité. Il est de la responsabilité des Participants de vérifier la pertinence des opinions / recommandations formulées par les intervenants, notamment en matière médicale. Ni **l'ASS Ingénieurs Hospitaliers De France** ni EUROPA ne seront responsables, directement ou indirectement, pour tout dommage ou perte causé par ou en lien avec les informations diffusées ou les présentations effectuées lors des Evènements.

## 7. CONFIDENTIALITE – INFORMATIQUE ET LIBERTES

- 7.1. Les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer un meilleur suivi de l'inscription (notamment : envoi de documents relatifs à l'inscription et, le cas échéant, prise de contact en cas de modification d'un Evènement). A cette fin, EUROPA et IHF ont effectué une déclaration auprès de la CNIL et veillent à ce que les données recueillies soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable du Participant.
- 7.2. Les informations recueillies peuvent être utilisées par IHF/EUROPA pour proposer ultérieurement au Participant les offres commerciales et tenir le Participant informé des produits, des services et des Evènements proposés par IHF/EUROPA, le Participant ayant toujours la possibilité de s'opposer à ces prospections.
- 7.3. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en formulant une demande par e-mail à l'adresse [journees-IHF@europa-organisation.com](mailto:journees-IHF@europa-organisation.com). Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en envoyant un e-mail à la même adresse.

## 8. DIVERS

- 8.1. Les présentes conditions sont régies par la loi française.
- 8.2. Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent toutes les précédentes conditions générales dont la date est antérieure.

- 8.3. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.

### **Formulaire type de rétractation à compléter par le participant**

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

- commandé le \_\_\_\_\_

- reçu le \_\_\_\_\_

- référence de la commande : commande n° \_\_\_\_\_

- nom du produit: \_\_\_\_\_

Nom du/des consommateur(s) : \_\_\_\_\_

Adresse du/des consommateur(s): \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du/des consommateurs(s) – uniquement en cas d'envoi du présent formulaire par voie postale: